

## REGLEMENT INTERIEUR

Pendant sa mission, l'étudiant n'est dispensé d'aucun cours.

Dans le cadre des activités au sein de l'association JAUB, les étudiants restent soumis au règlement intérieur de l'ENSA Paris Val-de-Seine.

Les stages facultatifs ou missions pédagogiques ne remplacent pas le stage obligatoire prévu dans le programme pédagogique de l'ENSAPVS.

La durée maximale de ces stages pédagogiques est de 9 mois. Ils peuvent s'effectuer en période scolaire à temps partiel avec un maximum de 4 jours par semaine, ou à temps complet en période de congés scolaires.

Le stage est supervisé par l'association JAUB et un « responsable de mission » représentant l'organisme d'accueil.

Le stage fait l'objet d'une convention entre l'association JAUB et l'établissement d'accueil et d'un ordre de mission entre l'association JAUB et l'étudiant missionné.

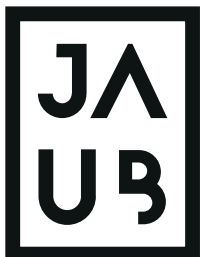
Les étudiants doivent retirer les conventions auprès de l'association JAUB, et les faire impérativement signer avant le début de la mission.

Au vu de la législation fiscale française un maximum de 13.000€ de revenus net par étudiant a été défini comme plafond de rémunération annuelle.

A l'issue du stage, l'étudiant produit un rapport d'activités en deux exemplaires (pour l'association et l'établissement d'accueil). La présentation de ce rapport est libre mais doit comporter les informations nécessaires à la description de l'apport pédagogique reçu durant l'expérience.

Fait à Paris, le

*Nom et signature de l'étudiant précédés de la mention « lu et approuvé ».*



## BULLETIN D'ADHESION

Je soussigné(e) : **Nom et prénom de l'étudiant :**

Adresse :

Code postal, ville :

Téléphone et mail:

N° de Sécurité Sociale :

Date et lieu de naissance :

Etudiant(e) à l'ENSA Paris Val-de-Seine, déclare avoir pris connaissance des Statuts et du Règlement Intérieur de l'association JAUB - Jeunes Archis au Boulot, dont il m'a été remis un exemplaire et sollicite mon admission comme membre de la dite association.

Je m'engage à respecter ces règles et notamment à payer les cotisations qui me seront réclamées.

JAUB se réserve le droit de radier l'un de ses membres en cas de :

- non respect de ces règles
- dissimulation volontaire d'informations
- entrave au bon fonctionnement de JAUB
- non respect à l'un des membres du Conseil d'Administration de JAUB

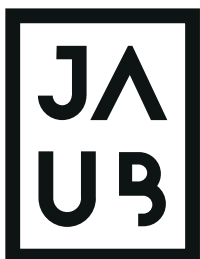
En cas de radiation, cette présente cotisation ne me sera pas restituée.

L'adhésion sera effective après la réception du virement de 20 € (IBAN ci-dessous) représentant la cotisation (valable 1 an, jusqu'au 31 août).

IBAN : FR76 3000 3008 8900 0500 2481 672 BIC : SOGEFRPP

Fait à Paris, le

*Nom et signature de l'étudiant précédés de la mention « lu et approuvé ».*



**A REMPLIR PAR JAUB**

Numéro de contrat :

Bénévole :

**INFORMATIONS ETUDIANT**

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal - Ville :

Date de naissance : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Ville de naissance :

Nationalité :  Française  Autre : .....

N° de Sécurité Sociale : \_\_\_\_\_

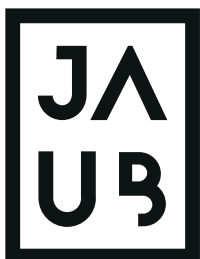
Année d'étude :  L1  L2  L3  M1  M2  Autre : .....

N° de téléphone :

Adresse e-mail :

**Ajouter au dossier :**

- Photocopie de la pièce d'identité
- Photocopie de la carte d'étudiant
- Attestation d'affiliation à la sécurité sociale (et non carte vitale)
- RIB



### INFORMATIONS ENTREPRISE

Nom de l'agence :

Adresse :

Code postal - Ville :

Nom du tuteur :

N° de téléphone :

Adresse e-mail :

SIRET :

### INFORMATIONS MISSION

Début de la mission : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_

Fin de la mission : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_

Prix HT / jour : €

110€HT minimum/jour

Intitulé de la mission :

.....  
.....  
.....

Mois 1 :	Nb de jours :
Mois 2 :	Nb de jours :
Mois 3 :	Nb de jours :
Mois 4 :	Nb de jours :
Mois 5 :	Nb de jours :
Mois 6 :	Nb de jours :
Mois 7 :	Nb de jours :
Mois 8 :	Nb de jours :
Mois 9 :	Nb de jours :